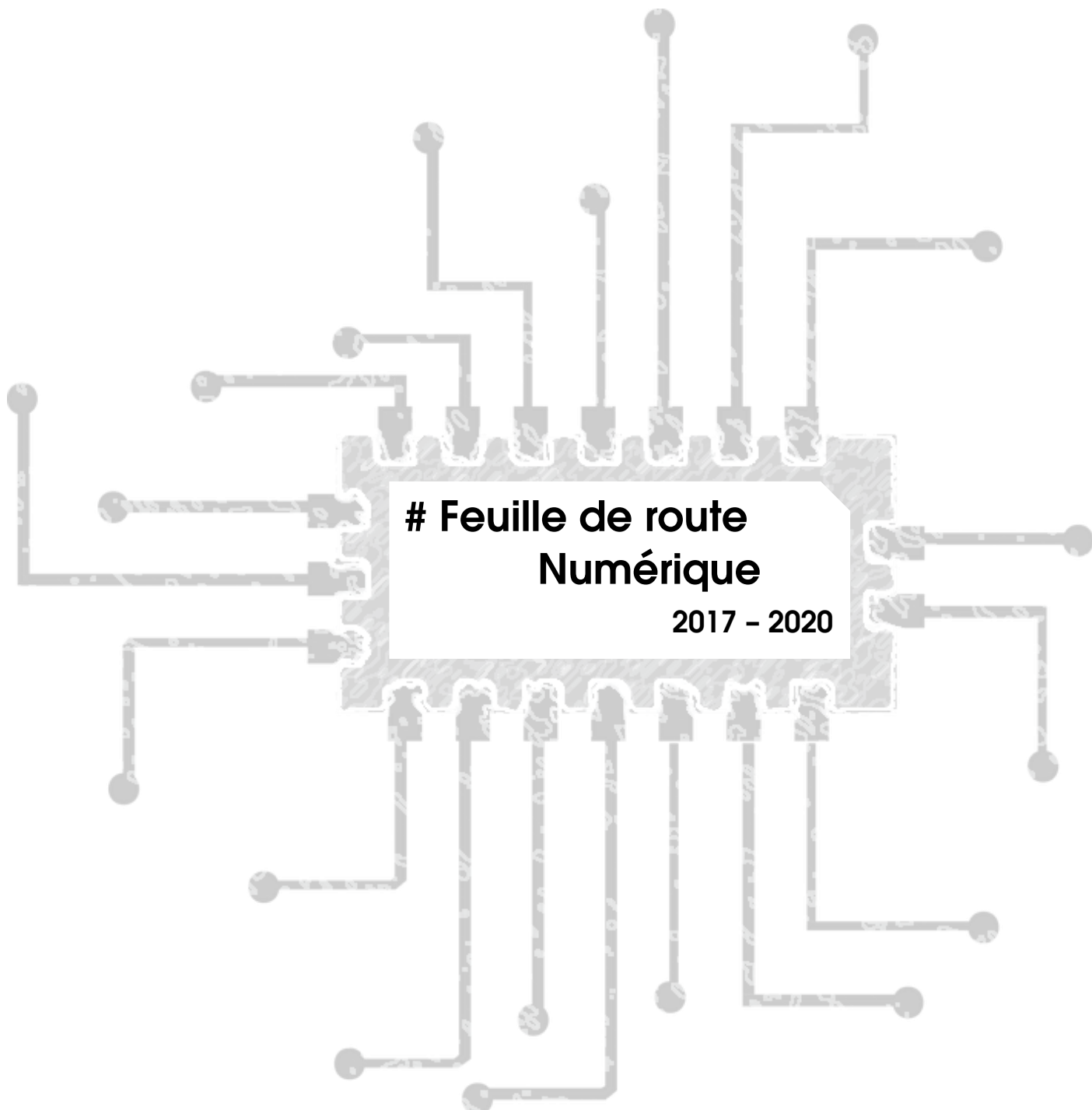




pays d'oise
d'Halatte
communauté de communes



Région
Hauts-de-France

Contexte du territoire.....	2
AXE I : Rendre agile l'utilisation des services du territoire	3
1. Développer un système d'information qui suit l'évolution technologique	3
a. E-administration : déploiement des services à distance, simplification des démarches.....	3
b. E-santé : e-diagnostic, collaboration entre professionnels, domotique ...	
2. Mutualiser les ressources entre les communes pour améliorer le service	3
a. L'Open data : logique de partage locale.....	3
AXE II : Accompagner dans la pratique des nouvelles technologies.....	4
1. La médiation numérique au cœur de l'accompagnement	4
a. Poursuivre le soutien aux seniors dans l'utilisation des nouvelles pratiques....	4
b. Développer l'usage des jeunes	4
c. Faciliter l'accès aux nouvelles technologies pour le grand public	5
2. Former au numérique	5
a. Informer de l'évolution des pratiques	5
b. Utiliser les nouvelles méthodes d'apprentissage	5
3. Renforcer la cohésion sociale	6
a. Proposer des actions qui favorisent l'usage des nouvelles pratiques	6
b. Mobilité : connexion itinérante qui améliore les déplacements, les rencontres	6
4. Culture du numérique	7
a. Découverte de l'innovation	7
b. Impliquer le citoyen	7
AXE III : Favoriser l'emploi et le développement économique	8
1. Améliorer l'accès THD des Zac	8
2. Accompagner la digitalisation des acteurs économiques du territoire.....	8
a. Coaching numérique.....	8
b. Montée en compétences des porteurs de projets.....	9
3. Développer l'attractivité du territoire par le biais de l'innovation.....	9
a. Intervenir dans le domaine du tourisme.....	9
b. Devenir partenaire des acteurs locaux.....	9
4. Mettre en place une dynamique qui mène à l'emploi.....	10
Conclusion	10

Contexte du territoire

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)

Situé au cœur de la vallée de l'Oise, à seulement 60 km de Paris, entre Creil et Compiègne, notre territoire bénéficie d'une situation géographique stratégique, à six kilomètres de l'autoroute A1 et à quarante kilomètres de l'aéroport international de Roissy-Charles de Gaulle. Autour du pôle urbain de Pont Sainte Maxence, le territoire compte 17 communes, soit une population d'environ 35 000 habitants.

Le passage de l'Oise offre des solutions de trafic fluvial (port économique, halte fluviale...) et les gares de Rieux et de Pont Sainte Maxence assurent une liaison ferroviaire à la gare Paris Nord en moins de 40 minutes, ce qui témoigne de notre positionnement privilégié pour le développement industriel et économique.

Plan d'action innovant

Depuis 2013, la CCPOH a pris la compétence du Très Haut Débit. Initié et organisé par le Conseil départemental de l'Oise, la fibre optique couvrira l'ensemble du territoire isarien d'ici 2020 avec la technologie FTTH (Fiber to the Home).

Les technologies du numérique sont un atout pour l'attractivité de notre territoire, aussi bien sur le plan de l'aménagement et du développement économique ou de la relation citoyenne.

Le déploiement de la fibre optique participera à terme à l'amélioration du quotidien de la population.

Parmi les nombreux projets de la communauté de communes, l'évolution des services s'est constamment améliorée et c'est dans cet élan d'innovation que les politiques publiques s'inscrivent avec une logique transversale et stratégique.

Cette démarche de modernisation des services définit plusieurs objectifs : Améliorer la qualité de service rendu aux usagers en installant une relation de confiance avec les administrations ; Offrir un environnement de travail qui suit l'évolution technologique aux agents publics, tout en les impliquant ; Réduire les dépenses publiques des contribuables ;

La feuille de route numérique rédigée en concertation avec les différents services, permet d'établir l'orientation des actions à mener. Trois axes de développement contribueront à répondre aux objectifs de la CCPOH :

- Continuer d'élargir la diversité des services administratifs dématérialisés
- Améliorer la relation de l'utilisateur avec les services publics numériques
- Contribuer au développement économique et à l'employabilité

AXE I : Rendre agile l'utilisation des services du territoire

1. Développer un système d'information qui suit l'évolution technologique

- a. E-administration : déploiement des services à distance, simplification des démarches

Moderniser l'administration réside dans la simplification des procédures et formalités administratives. Les nouvelles technologies deviennent indispensables au quotidien pour communiquer avec les services de la collectivité. L'avancée des pratiques numériques s'étant considérablement développée, l'utilisateur a vu ses démarches administratives s'étendre progressivement aux services en ligne.

La CCPOH a engagé la modernisation de ses services par le biais du numérique et souhaite continuer d'améliorer les projets mis en place. Des moyens simples et pratiques facilitent les relations entre l'administration et ses usagers et permettent d'établir une relation de confiance. Les portails internet de la collectivité (ccpoh.fr, portail famille, lamanekine.fr) et l'utilisation de nouveaux médias pour dynamiser l'information font partie des propositions pour renforcer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

- b. E-santé : e-diagnostic, collaboration entre professionnels, domotique

L'information médicale (télémédecine) va pouvoir se développer avec l'arrivée de la fibre sur notre territoire et permettre aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers de faciliter le suivi médical.

Après un diagnostic avec les professionnels du territoire, plusieurs pistes seront étudiées :

- une plateforme permettant de faire correspondre les hôpitaux avec les médecins de ville, ou d'étendre un dispositif numérique déjà existant pour notre territoire
- la possibilité de faire un diagnostic à distance
- étendre l'information santé auprès du public
- développer la domotique (services « maison connectée ») pouvoir mieux gérer les personnes en perte d'autonomie
- organiser une assistance locale par le biais de la technologie et basée sur un réseau fiable d'entraide qui vise à aider les personnes âgées isolées.

2. Mutualiser les ressources entre les communes pour améliorer le service

- a. L'Open data : logique de partage locale

Pour développer l'échange d'information sur notre territoire la CCPOH s'est engagée dans une dynamique de partage de données entre services (ouverture de données publiques).

Cette mutualisation peut passer par la mise en place d'un serveur partagé accessible alimenté de bases de données collectées ou utilisées par la collectivité (données « anonymisées ») et actualisées régulièrement. Ce partage pouvant s'appliquer dans des domaines différents : par exemple l'Urbanisme avec le Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte SIMOH (disposant d'une interface URBAWEB), aménagement du territoire avec le SIG Système d'Information Géographique ; pour les transports : flux routiers, horaires et réseaux de transports en commun ; l'environnement : analyses de l'air et de l'eau, espaces verts, biodiversité, mais aussi la démographie, l'activité économique, l'emploi, l'insertion sociale, etc.

L'utilisation en interne de formats ouverts et d'outils libres facilitent les échanges et l'exploitation des données. L'accompagnement et la formation sont essentiels pour permettre la prise en main et l'adoption de nouveaux outils et pratiques.

Notre action publique s'inscrit dans une volonté de transparence et de modernisation. La collectivité simplifie le fonctionnement interne de l'administration en encourageant une approche participative, transverse et décloisonnée des services. L'objectif est de mettre en place une cohérence de la mise en relation des services en interne. Chacun peut alors contribuer au partage de données, c'est une opportunité pour la collectivité d'optimiser ses processus internes en facilitant la transversalité du partage du savoir entre les services. Le quotidien des agents est facilité, et naturellement l'« e-administration » se voit renforcée.

AXE II : Accompagner dans la pratique des nouvelles technologies

1. La médiation numérique au cœur de l'accompagnement

- a. Poursuivre le soutien aux seniors dans l'utilisation des nouvelles pratiques

L'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les seniors n'est pas toujours évidente dans un contexte où de plus en plus de services sont maintenant essentiellement accessibles en ligne. De nombreuses démarches administratives se font de manière dématérialisée et face à cette évolution beaucoup ont besoin d'un accompagnement.

La réduction de la fracture numérique pour les seniors est essentielle si l'on souhaite intégrer efficacement ces derniers dans la société de l'information.

Dans la continuité du dispositif Picardie en ligne déjà mis en place précédemment, un accompagnement numérique quotidien sera poursuivi afin d'éviter la mise à l'écart des personnes âgées qui voient comme un handicap de ne pas pouvoir être autonome face aux démarches en ligne.

- b. Développer l'usage des jeunes

Les jeunes ont un rapport différent aux nouvelles technologies. Face aux outils numériques leur pratique est plus complexe que de celle des adultes. Ce qui semble sans intérêt pour l'adulte est parfois indispensable aux jeunes et donc l'approche n'est pas la même. La pratique tend vers la capacité d'agir, de fabriquer et modifier le numérique (apprentissage du code et de la programmation).

Au quotidien, les jeunes ont des questions sur des thématiques variées (aide financière, montage de projet, départ à l'étranger, méthodologie de recherche d'emploi, orientation...). Les nouvelles technologies permettent de répondre à ces questions par le biais d'outils adaptés à leur pratique numérique. Informer et établir une approche cohérente avec ces nouveaux outils sera indispensable.

La technologique étant en plein développement l'avenir digital offre des possibilités professionnelles en constante évolution (nouveaux métiers : Community Manager, webmarketeur, data scientist, chief data officer, etc.). Afin de suivre cette évolution, des actions seront menées en partenariat avec les écoles. Par exemple, des interventions ponctuelles d'information sur les technologies et les métiers porteurs pourront être mis en place ou encore offrir la possibilité aux collégiens, lycéens et étudiants de pouvoir travailler sur des projets numériques communs.

c. Facilité l'accès aux nouvelles technologies pour le grand public

Permettre à chaque habitant d'avoir un point d'accès numérique sur le territoire est primordial.

Notre territoire étant situé entre ville et campagne, la différence de pratique du public varie selon un certain nombre de facteurs (âge, activité professionnelle, situation géographique, mobilité...). C'est pourquoi dans la logique du plan d'innovation, il est important de prendre en compte ces différences et de proposer une médiation adaptée.

Un lieu de référence devra répondre aux besoins des habitants facilitant l'accès au numérique et accompagnant la pratique. Des lieux relais du numérique sur le territoire seront mis en place afin de proposer des actions adaptées selon le public. La CCPOH devra réinventer l'espace public pour tous y compris dans les quartiers prioritaires de la ville en créant des points de proximité permettant de développer les usages.

2. Former au numérique

a. Informer de l'évolution des pratiques et l'ouverture des possibilités

La numérisation de notre environnement étant en constante progression, les compétences clés pour l'éducation et la formation sont devenues indispensables. Pour faire partie de cette nouvelle dimension numérique de notre société, une mutualisation des expériences favorisant l'émergence d'initiatives innovantes sera mise en place.

En lien avec les acteurs des écosystèmes éducatifs et d'accompagnement actuels (jeunes, profs, animateur, parents, médiateurs, associations...) se développera une approche dynamique des possibilités du numérique, pour que chacun puisse se projeter dans les pratiques de demain. La mise en place d'actions pédagogiques ponctuelles de sensibilisation sur les pratiques numériques ainsi que des événements faciliteront les échanges entre des acteurs de cultures professionnelles différentes.

b. Utiliser les nouvelles méthodes d'apprentissage

Pour permettre l'autonomie des personnes face aux pratiques numériques, des méthodes nouvelles doivent se développer ainsi que de nouveaux outils pédagogiques.

L'apprentissage en ligne fait partie des nouvelles pratiques digitales. L'évolution de l'enseignement se fait par le biais de l'informatique et d'internet. Un accès plus direct à l'information est possible. La diversité des contenus qui vise à améliorer l'acquisition de connaissances, notamment dans le domaine du numérique est en constante progression.

Le réseau d'information étendu que constitue internet permet ainsi l'association de contenus multimédia parfois interactifs avec des supports de distribution (tablettes, smartphones, ordinateurs...) et un ensemble de logiciels de gestion, création de contenu en ligne. Les dispositifs de formation permettent d'élargir les possibilités de collaboration et d'interactivité.

La diversité des dispositifs en ligne permet à toute personne qui le souhaite de se former à distance pour développer toutes sortes de compétences aussi bien cognitives (perception, compréhension... souvent indispensable à l'apprentissage numérique), interpersonnelles (qualités d'écoute active, présentation...), psychomotrices (mouvements corporels liés par exemple à un sport).

Ces méthodes de e-Learning (digital Learning, e-coaching, e-tutorat, e-mentorat), apprentissage collaboratif, classe virtuelle, devront être mis en œuvre auprès des usagers dans un lieu propice à l'apprentissage et pouvant être facilité par un formateur sur des plateformes en ligne ou par une personne référente sur un site dédié à l'autoformation.

3. Renforcer la cohésion sociale

a. Proposer des actions qui favorisent l'usage des nouvelles pratiques

Pour encourager l'innovation au centre des activités des habitants, un temps de création ou d'information permettra la rencontre de personnes d'horizons différents autour d'un projet commun ou sur une thématique actuelle. Chaque participants pourra alors se découvrir, apprendre à travailler différemment et aura la possibilité d'aborder des sujets sur lesquels ils n'avaient pas toujours la même implication ou

intérêt. Ce type évènements ponctuels permettra de développer le potentiel collectif et/ou individuel, les techniques de créativité, et l'organisation agile d'équipe. Mettre en relation les personnes aux compétences diverses et complémentaires afin de trouver des solutions innovantes à une problématique donnée.

b. Mobilité : connexion itinérante qui améliore les déplacements, les rencontres

Le réseau sans fil étant en constante progression, l'utilisateur a un accès direct à internet et se trouve constamment relié aux services d'information. Cette mobilité connectée est de plus en plus exploitée par les usagers.

L'objectif de la CCPOH sera de continuer d'améliorer les déplacements au sein de ses communes. La mobilité intelligente facilite de plus en plus l'accès à l'information et permet de rendre les transports plus attractifs et de localiser des endroits précis sur notre territoire. Le développement des services en lien avec les transports comme l'information sur les horaires, les abonnements, ou la possibilité de réserver et régler en ligne permettent d'étendre la mobilité des habitants.

4. Culture du numérique

a. Découverte de l'innovation

Le numérique en constante évolution, constitue en lui-même une richesse intellectuelle et multiple. L'information sur l'innovation et sur les nouvelles pratiques passe par une communication attractive. La prise de conscience de cette avancée technologique et du dynamisme de ce secteur est primordiale pour élargir la vision de l'avenir.

Notre collectivité par le biais de dispositifs dans des relais locaux, apportera des actions qui visent à communiquer sur les évolutions technologiques et les enjeux du numérique de demain.

b. Impliquer le citoyen

Rester à l'écoute des besoins des habitants contribuera à proposer des solutions adapter à chacun. Un accueil et un accès au numérique pour le public permettra de mobiliser autour des questions liées aux nouvelles technologies. Un service unique de proximité répondra aux besoins des usagers, mettant la médiation et la pédagogie au cœur de son action.

Des parcours précis autour des questions liées au numérique seront mis en place en partenariat avec les acteurs locaux.

AXE III : Favoriser l'emploi et le développement économique

1. Améliorer l'accès THD des Zac

La politique en faveur des nouvelles technologies menée depuis plusieurs années par le conseil départemental de l'Oise et la région Hauts-de-France ont permis d'assurer l'installation progressive de la fibre sur notre territoire. Cet aménagement comprend le raccordement des Zones économiques pour permettre aux entreprises de rester compétitives, gagner en productivité et en performance.

Cet aménagement de notre territoire donne la possibilité aux entreprises de se relier au réseau fibre pour faire face aux besoins croissants de télécommunication nécessaires au développement de leur activité.

Actuellement sur notre territoire (5 zones d'activités) s'étendent sur plus de 200 hectares :

La Zone Industrielle-Pont-Brenouille ; Le Parc technologique Alata - Verneuil en Halatte ; Zone d'Activités - Moru-Pontpoint ; la ZAC Les Cornouillers - Sacy-le-Grand ; La Zone Industrielle Quai de l'Oise - Rieux

Ce qui représente 150 entreprises dans les domaines de l'industrie, BTP, artisanat, services, recherche & développement, tertiaire et commerce.

L'avancement de la THD progresse, sur les 17 communes de la CCPOH, 8 sont raccordées à la fibre optique. Pour les zones industrielles, la Zac de Cornouillers bénéficie de la fibre optique, les autres étant connectées avec la technologie DSL. Le raccordement fibre sera déployé sur les communes d'ici 2020.

2. Accompagner la digitalisation des acteurs économiques du territoire

a. Coaching numérique

La rapidité de développement des usages numériques peut entraîner l'obsolescence d'un site internet ou un manque de stratégie digitale. Il faut alors veiller à anticiper et bien définir le projet numérique pour se lancer, faire évoluer régulièrement et adapter sa e-commercialisation ou e-visibilité. L'encadrement par un conseiller spécialisé dans le numérique est parfois indispensable pour être efficace et pertinent dans son projet.

Permettre aux commerçants, artisans, indépendants, chefs d'entreprises de digitaliser leurs activités devient une priorité. En complémentarité avec l'accompagnement économique qui depuis plusieurs années apporte une aide aux porteurs de projets en termes de conseils et financement, la CCPOH mènera des actions d'information et sensibilisation aux nouvelles pratiques numériques.

L'aide se traduira par des pré-diagnostic de leur visibilité sur internet, informer sur les enjeux du web, apporter de la méthodologie.

b. Montée en compétences des porteurs de projets

Dans cet accompagnement de digitalisation des entreprises, il ne faut pas mettre de côté que les acteurs eux-mêmes, à titre personnel, doivent être en capacité de suivre l'évolution numérique et donc se former, car nombreux sont ceux qui ne pourront pas financièrement faire appel à des prestataires numériques. Développer l'autonomie par l'apprentissage spécifique adapté sera important pour les porteurs de projet. Le digital-learning est devenu le dispositif qui correspond le mieux aux besoins d'apprentissage qui devient plus libre, nomade tout en réduisant les coûts.

3. Développer l'attractivité du territoire par le biais de l'innovation

a. Intervenir dans le domaine du tourisme

Le tourisme est devenu une compétence territoriale depuis janvier 2017, les missions du service sont de renseigner, faire découvrir le patrimoine, travailler en partenariat avec les restaurateurs, aider à l'ouverture de chambres d'hôtes et à l'installation d'hébergement, et de s'intégrer dans le développement économique local.

L'Office de tourisme de la CCPOH, participe à promouvoir les acteurs locaux et à faire connaître notre territoire comme destination de visite, de promenade, d'activités sportives et de séjour. L'objectif étant de développer la communication sur notre territoire et sur ses richesses touristiques.

Selon leur domaine d'action, chaque activité touristique pourra contribuer au développement économique du territoire, à l'impulsion de dynamiques et à favoriser les échanges entre acteurs du tourisme.

Une plateforme internet (fusion de 2 sites) va bientôt être disponible permettant une information accessible librement et qui facilitera les échanges avec le public ainsi que la mise en valeur du territoire aussi bien au niveau économique que géographique.

b. Devenir partenaire des acteurs locaux

Établir un lien avec les porteurs de projets économiques est indispensable à l'évolution du service public. Par son engagement, notre collectivité souhaite mettre à disposition des outils en adéquation avec une stratégie numérique fiable.

Internet est l'outil indispensable de mise en valeur des activités économiques, c'est pourquoi les enjeux du *marketing online* pour convaincre l'internaute sont primordiaux.

Le développement des nouveaux usages ainsi que la mobilité de l'accès à internet tend vers une évolution et à la mise en place d'une stratégie digitale des acteurs économiques. La prise en compte de cette nouvelle dimension passe par de l'information, du conseil, de la sensibilisation aux nouvelles pratiques numériques et un accompagnement des acteurs locaux.

4. Mettre en place une dynamique qui mène à l'emploi

Pour mettre en place un écosystème (interaction entre des entreprises et des individus), les partenaires ou les projets devront être identifiés afin d'apporter l'appui nécessaire et favoriser le rayonnement. Il est important de structurer l'action pour établir une définition claire du rôle de chacun.

L'émergence des projets se fait à travers cette analyse des acteurs du territoire qui une fois repérés, vont pouvoir être mobilisés pour se positionner entre eux et situer leur complémentarité en termes d'offres et de demandes d'emploi.

Parmi les acteurs institutionnels qui peuvent se lier au projet on peut identifier les services publics, les opérateurs de l'emploi et de la formation ou encore les entreprises et leurs réseaux.

La priorité est d'optimiser la visibilité des postes proposés en fonction des différents secteurs et de permettre aux demandeurs d'emploi du territoire d'y accéder. En fonction de leur profil un parcours professionnel pourra être envisagé sur notre territoire.

Les actions à mener s'appuieront sur la cohérence entre projets et partenaires, en fonction des objectifs et du but de chacun.

Conclusion

La CCPOH s'engage à mettre en œuvre cette feuille de route numérique pour la période de 2017-2020.

Pour cela, un plan d'actions concrètes sera proposé, et phasé sur plusieurs années comptables.

Une évaluation dynamique sera effectuée chaque année.